

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4281

Approbation d'une convention de résidence entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'association Photographie d'auteur pour la promotion de la photographie à l'occasion du démarrage des travaux de rénovation du Silo de la Bibliothèque de la Part-Dieu

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4281 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE RESIDENCE ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ASSOCIATION PHOTOGRAPHIE D'AUTEUR POUR LA PROMOTION DE LA PHOTOGRAPHIE A L'OCCASION DU DEMARRAGE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU SILO DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA PART-DIEU (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 1987, Photographie d'auteur est une association loi 1901 qui mène des actions culturelles en faveur de la promotion et la défense de la photographie d'auteur. Elle soutient notamment les projets de Jacqueline Salmon.

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL), première bibliothèque municipale de France, est constituée de 16 bibliothèques et propose près de 3,5 millions de documents et de nombreux services novateurs (Guichet du savoir, Numelyo, l'Influx...). Acteur majeur de la vie culturelle lyonnaise, le réseau de la BmL organise de nombreuses rencontres, conférences, expositions et colloques et promeut notamment les arts visuels et la photographie.

Bibliothèque patrimoniale et de référence, elle est dépositaire du fonds de la Fondation nationale de la photographie qui comprend des œuvres représentatives des mouvements marquants de l'histoire de la photographie. Elle mène une politique d'acquisition et d'accueil de dons qui permettent d'une part, de compléter ces collections et d'autre part de mettre en lumière la création contemporaine.

Afin de promouvoir la photographie en général, et à l'occasion du démarrage des importants travaux de rénovation du silo de la Part-Dieu, l'association Photographie d'auteur et la Bibliothèque municipale de Lyon organisent, avec le concours de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, une résidence de l'artiste Jacqueline Salmon.

Il est donc proposé la signature d'une convention de résidence entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'association Photographie d'auteur pour la promotion de la photographie.

Cette convention a pour objet de définir la mise en place, la définition et l'organisation de la résidence d'artiste. Cette résidence commence en avril 2018 et se termine en 2020.

Un avenant à cette convention sera proposé pour chaque exposition et précisera les dates, le nombre d'œuvres et les aspects relatifs aux cessions de droits d'auteur. La convention prendra effet à compter de sa signature et expirera à l'arrêt des comptes définitifs, soit au 30 juin 2021 au plus tard.

L'artiste en résidence s'engage à travailler son projet artistique en lien avec le projet de la bibliothèque selon les axes évoqués dans le document annexé « La bibliothèque, un projet », et à réaliser le programme d'actions culturelles négocié par les parties et avec les partenaires (Education nationale...), selon le calendrier prévisionnel.

Elle conçoit des expositions avec le personnel de la bibliothèque.

Elle étudie directement avec la SPL Lyon Part-Dieu une exposition sur le mail Bouchut, et la réalise sous réserve d'un accord sur les modalités notamment financières.

L'association Photographie d'auteur sollicite la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA) pour un soutien à la résidence de l'artiste Jacqueline Salmon par le biais de deux (2) demandes de subventions ; ces subventions seront employées par l'association à la prise en charge des frais suivants :

- la rémunération de l'artiste ;
- les frais de résidence (déplacements, repas, frais techniques) ;
- des invitations éventuelles à des artistes, auteurs, écrivains et penseurs co-invités par la bibliothèque ;
- l'édition finale d'ouvrage(s) : maquettage, publication, distribution.

Elle s'engage à être transparente vis-à-vis de la BmL pour les encaissements et les sorties de fonds en lien avec cette résidence qui feront l'objet de communication à la bibliothèque de synthèses des dépenses comme à l'Etat – DRAC AURA.

La Bibliothèque municipale est responsable de la programmation de son action culturelle et de la communication à son public. Elle propose dans le cadre de sa programmation culturelle de réaliser des actions culturelles de promotion des arts visuels et d'éducation artistique avec Jacqueline Salmon.

A ce titre, elle conçoit avec l'artiste et réalise 2 expositions d'une durée de 3 mois chacune, qu'elle finance à l'Espace Patrimoine en 2019, et dans la Galerie en 2020. Les périodes envisagées sont l'automne 2019 (pour une synergie notamment en décembre avec les expositions sur Lyon où participe Jacqueline Salmon au Musée des beaux-arts et à la Galerie Mathieu) et une période à définir sur le 2^{ème} semestre 2020 (à titre indicatif d'octobre à décembre).

La Bibliothèque municipale prend en charge les frais liés à ses actions culturelles et à la monstration du résultat des actions. Pour les expositions, elle prend en charge les frais directs (préparation de l'espace, signalétique, tirage des photos, encadrements) et des éventuelles invitations à des artistes (auteurs, écrivains et penseurs co-invités par Jacqueline Salmon).

Pour l'ensemble de la résidence 2018-2020, la Bibliothèque municipale de Lyon engage un minimum de 15 000 euros, hors frais de communication externe.

Elle communique une synthèse de ses dépenses à l'association et à la DRAC.

Vu la convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de résidence entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'association Photographie d'auteur pour la promotion de la photographie est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents.
3. Les dépenses seront inscrites sur les exercices en cours sur le programme CULTURECOM, opération ANIMATIO, opération nature EVENBM, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER